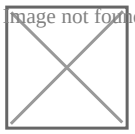

immobilier et copropriété

Par **marief**, le **20/04/2009** à **21:58**

Bonjour,

Etant propriétaire dans une copropriété, je viens de recevoir un recommandé avec AR du syndic qui me met en demeure de contacter mon assurance perso pour qu'elle prenne en charge l'évacuation d'un véhicule garé sur mon emplacement de parking au sous-sol de l'immeuble et qui a été incendié (incendie qui a produit qqs dégâts dans ce sous-sol).
Après appel à mon syndic, j'apprends que le propriétaire du véhicule a été identifié et reste introuvable, ce n'est pas mon locataire et il ne l'a jamais été. Une enquête est en cours. Je refuse de faire intervenir mon assurance perso car je ne suis pas responsable de cette personne, je ne la connais pas. Je n'ai jamais donné d'autorisation à cette personne pour qu'elle occuppe mon emplacement de parking.
A l'époque des faits le parking en sous-sol de la copropriété était facilement accessible car le système d'accès était en panne.
Quelle démarche dois-je adopter pour règler ce problème.
Merci de vos réponses

Marief

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés